



FACHES THUMESNIL

Monsieur Bertrand GAUME
Préfet des Hauts-de-France
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur
CS 20003
59 039 Lille Cedex

Monsieur le Préfet,

Vos services œuvrent actuellement à la construction de la prochaine Commission de Suivi de Site (CSS) de l'usine EXIDE et nous vous en remercions chaleureusement.

Afin de préparer au mieux cette prochaine rencontre, nous souhaiterions que les points suivants soient mis à l'ordre du jour de ce temps d'échange entre les Villes, les services de l'Etat et l'exploitant :

- Etat d'avancement sur la diffusion d'information concernant les mesures hygiéno-diétiques pour la population située dans le périmètre de la servitude d'utilité publique. Au cours d'une précédente rencontre en date du 27 septembre 2023, vos services s'étaient engagés à imposer à l'exploitant la diffusion d'une plaquette d'information permettant d'apporter des conseils auprès de la population exposée à des poussières de plomb. Cette communication devait ainsi être réalisée tous les trois ans. Nous aimerions ainsi savoir si cette action a pu voir le jour et si elle a pu être imposée par arrêté préfectoral à l'exploitant conformément aux engagements pris ;
- Etat d'avancement de l'information des bailleurs sociaux présents dans le périmètre de la Servitude d'Utilité Publique (SUP). De nombreux logements sociaux sont présents dans le secteur, il avait également été convenu que vos services sensibilisent les bailleurs sociaux à la contamination des sols par le plomb afin que ces derniers puissent à leur tour communiquer auprès de leurs locataires ;
- Point de situation sur la relance du dépistage des plombémies : nombre de nouvelles personnes dépistées, valeurs rencontrées ;

.../...

- Lors de la dernière CSS, l'exploitant souhaitait mettre en œuvre de manière volontariste deux mesures :
 - o Une participation financière pour les études de pollution des sols dans le cadre de projets nécessitant des excavations. EXIDE financera la moitié du coût, à hauteur d'une analyse pour 100m² de sols devant être excavé ;
 - o Le financement de bacs pour la culture potagère hors sols sous conditions : la demande doit être effectuée dans un délai de 3 ans et il faut démontrer qu'avant la SUP, le citoyen menait une activité potagère sur sa parcelle.

Ces mesures ont-elles pu voir le jour ? Si oui, nous aimerions obtenir une présentation détaillée avec un bilan :

- Dans le périmètre de la SUP, 150 parcelles n'ont jamais fait l'objet de mesures de concentration de plomb dans les sols. Face à cette situation, l'Etat avait déposé une requête auprès du Tribunal Judiciaire de Lille afin que des prélèvements de sols puissent être effectués sans le consentement des propriétaires. Au regard des enjeux sanitaires, le Tribunal Judiciaire de Lille avait donné un avis favorable à cette requête en date du 14 décembre 2022. Nous souhaiterions désormais connaître l'avancement de la caractérisation de ces 150 parcelles : quels sont les résultats obtenus (concentration moyenne, concentration maximale retrouvée, distribution des concentrations de plomb) ?

Combien de parcelles dépassent le seuil d'intervention de 1000 mg de pb par kg de terre ?

- L'institution de servitudes ouvre droit à une indemnité au profit des propriétaires. Nous souhaiterions connaître le nombre de propriétaires ayant adressé à l'exploitant une demande d'indemnisation ainsi que les suites que ce dernier a apportées ;
- Par arrêté préfectoral du 2 novembre 2023, l'Etat a mis en demeure la société « EXIDE » de procéder à différents travaux, à savoir :
 - o Suppression de l'alimentation en gaz de différents bâtiments ;
 - o Modification du réseau d'alimentation des bâtiments B et F ;
 - o La mise en place d'une détection gaz dans le bâtiment H ;
 - o La mise en place de rondes toutes les 2 heures non ouvrées par du personnel formé et équipé d'un détecteur de gaz ;
 - o La mise en place d'un pressostat à sécurité positive et négative sur l'ensemble du réseau gaz ;

.../...

Ces mesures visent à réduire l'intensité et la probabilité d'une explosion de gaz en milieu confiné, nous aimerions ainsi connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces différents travaux et protocoles particulièrement importants pour nos territoires ;

- Présentation détaillée du bilan environnemental de l'usine : suivi de la concentration de plomb dans l'air dans l'environnement immédiat de l'usine, suivi piézométrique, qualité physico-chimique des eaux usées, résultats de l'auto-contrôle en sortie des cheminées, prélèvements dans la nappe du calcaire carbonifère, rapports sur les incidents survenus au sein de l'usine ;
- Présentation de la cartographie des phénomènes dangereux sortant du site. Cette demande avait déjà été formulée lors de la précédente CSS et nous souhaiterions vivement que ce travail soit présenté.

Comme vous pourrez le voir, nos communes ont de nombreuses questions à poser lors de cette prochaine Commission de Suivi de Site, nous espérons que l'ensemble des points pourra être abordé. Afin de gagner du temps, il serait souhaitable que lors de la CSS, l'exploitant ne s'attarde pas sur certains points que nous connaissons tous parfaitement comme l'histoire de l'usine ou les process de fabrication.

Enfin, toujours dans un souci d'efficacité, nous souhaiterions, une semaine avant la rencontre, pouvoir disposer du support de présentation.

D'avance nous vous remercions vivement de l'attention que vous apporterez à nos différentes demandes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre haute considération.



Martine AUBRY

Maire de Lille



Patrick PROISY

Maire de Faches-Thumesnil